

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 6 JUILLET 2026 À 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 6 juillet à 19 heures 30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Pierre Reid.

- Présences :**
- Siège no 1 : Mélanie Cyr
 - Siège no 2 : Sylvain Hébert
 - Siège no 3 : Claudia Gilbert
 - Siège no 4 : Rock Lamontagne
 - Siège no 5 : Céderrick Ménard
 - Siège no 6 : Michaël Nadeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, est aussi présente.

Il y a 2 citoyens dans l’assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1- OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
- 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 juin 2026
- 4- CORRESPONDANCE
- 5- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Dépôt états financiers et rapport de vérification annuelle pour l’année 2025
 - 6.3 Confirmation de la réalisation des travaux pour le programme PAVL-PPA-CE (2025)
 - 6.4 Confirmation de la réalisation des travaux pour le programme PAVL-PPA-ES (2025)
- 7- AFFAIRES LÉGISLATIVES
 - 7.1 Adoption du règlement 2026-06 – Gestion contractuelle
 - 7.2 Adoption du règlement 2026-07 – Règles de contrôle
 - 7.3 Adoption du règlement 2026-08 – Nuisances incendie
- 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Rapport mensuel de la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus (reporté)
- 9- AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 Dépôt du rapport Urbatek mai 2026
 - 9.2 Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lot 6 154 892 (reporté)
- 10- TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1 Rapport du contremaître des travaux publics par intérim
 - 10.2 Contrat d’entretien des glissières pour 2026
- 11- LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 12- DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS
 - 12.1 Tour de table
- 13- VARIA
- 14- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2026-094 *résolution no 2026-094*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte à 19:35 avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2026-095 *résolution no 2026-095*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance régulière du 8 juin 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2026-096 *résolution no 2026-096*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026 soit adopté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Une liste de la correspondance reçue pendant la période de juin 2026 est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par « C ».

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Aucune question	

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière fait un résumé de la situation de l'administration municipale.

6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des comptes à payer au 30 juin 2026, des paiements émis en juin 2026, ainsi que le rapport de délégation au 30 juin 2026, soit le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2026-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.*

2026-097

résolution no 2026-097

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par le conseiller Michael Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER le rapport de délégation de juin 2026 déposé par la directrice générale au montant de **1 277,05 \$**, correspondant au solde des cartes de crédit VISA Desjardins ;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 30 juin 2026 au montant de **4 471,63 \$**, telle que présentée :

Liste des comptes à payer au 30 juin 2026		
No de fournisseur	Nom du fournisseur	Montant
28	CNESST	367,47 \$
40	Hydro-Québec	1 536,83 \$
614	VISA Desjardins	1 277,05 \$
1285	Chambre de commerce H ST-F	1 290,28 \$
Total des comptes à payer		4 471,63 \$

D'APPROUVER la liste des paiement émis entre le 1^{er} et le 30 juin 2026 au montant de **316 268,95 \$**, telle que présentée :

Liste des paiement émis du 1 ^{er} au 30 juin 2026		
No de fournisseur	Nom du fournisseur	Montant
16	Transport et excavation Stéphane Nadeau	7 295,75 \$
21	M.R.C. du Haut-Saint-François	64 631,41 \$
26	Centre de location Idéale enr.	155,22 \$
42	Infotech	1 099,47 \$
48	Les entreprises Dolbec Cookshire It	32,85 \$
53	PAA pièces d'auto Angus	180,52 \$
68	Raymond Chabot Grant Thorton senc	17 821,11 \$
77	Sel Warwick (Québec) inc.	2 094,84 \$
99	Centre de rénovation G.Doyon inc	1 773,80 \$
112	Receveur général du Canada	3 699,81 \$
146	Camions Globocam Estrie Inc.	88,22 \$
158	Transport-Excavation Jocelyn Ménard	19 116,71 \$
159	ADMQ	1 133,14 \$
174	Postes Canada	88,11 \$
175	Ministre des Finances	58 642,00 \$
263	Régie intermunicipale des incendies	35 021,66 \$
317	Revenu Québec	9 030,72 \$
395	Garage René Laflotte	877,00 \$
406	Huppé réfrigération	781,83 \$
475	Service mobile Yanick Bernier	1 205,29 \$
477	Régie intermunicipale Sanitaire	7 485,84 \$
555	Valoris	9 996,75 \$
614	***VISA DESJARDINS	2 104,39 \$
747	LOCATION COOKSHIRE INC.	1 106,47 \$
774	BELL MOBILITÉ	224,42 \$
821	Ferme Horti-Plus	2 127,04 \$
915	Régie du bâtiment du Québec	101,87 \$
953	Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	9 542,36 \$
970	Les Services EXP Inc.	712,29 \$
1025	JN Denis Inc.	14 601,67 \$
1029	URBATEK	18 545,93 \$
1030	ADN Communication	47,01 \$

1048	SPA de l'Estrie	435,55 \$
1121	TAIGA COMMUNICATIONS	464,50 \$
1150	SOLUTION TIM	28,00 \$
1153	GHISLAIN ALVAREZ	9,76 \$
1189	Énergie Sonic inc.	248,79 \$
1196	BUROPRO CITATION	810,32 \$
1208	COGECO CONNEXION INC.	174,64 \$
1213	ALARME RADAR ALARME INC.	381,67 \$
1215	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
1218	ENTRETIEN MK PRO	676,06 \$
1228	Fond F.T.Q.	1 401,66 \$
1252	Groupe MB Estrie	4 254,09 \$
1253	Transport forestier Mario Loisel inc.	2 242,01 \$
1262	Transvision Cookshire inc.	258,69 \$
1287	R.D.L. Martin inc.	2 161,75 \$
1288	DANYA BOIRE	100,00 \$
1290	ALYSON DUBÉ	100,00 \$
1291	YOHAN FILLION	100,00 \$
1292	WILLIAM ROBIDAS-THERRIEN	100,00 \$
1293	SARAH POTVIN	100,00 \$
1294	FRÉDÉRIC BOUCHER	100,00 \$
1295	ENTREPRISE NPL	10 618,22 \$
Total des paiements émis		316 268,95 \$

ADOPTÉE

6.2 **Dépôt des états financiers et rapport de vérification annuelle pour l'année 2025**

2026-098 *résolution no 2026-098*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER les états financiers et rapport de vérification annuel préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année financière terminant au 31 décembre 2025, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

6.3 **Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – DOSSIER : LAL87629**

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile 2025, tel que le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Westbury vient de déposer ses états financiers et rapport de vérificateur comptable pour l'année financière 2025, lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU QU'UNE aide financière maximale de 18 000\$ a été octroyée pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité pour l'année civile 2025;

POUR SES MOTIFS;

2026-099 *résolution no 2026-099*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de **21 579,72 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

6.4 **Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA—ES) DOSSIER : HGN62749**

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Westbury a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile 2025, tel que le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Westbury vient de déposer ses états financiers et rapport de vérificateur comptable pour l'année financière 2025, lors de la présente séance;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

ATTENDU QU'UNE aide financière maximale de 18 000 \$ a été octroyée pour la réalisation de travaux d'amélioration du chemin Gosford Ouest pour l'année civile 2025;

POUR SES MOTIFS;

2026-100 *résolution no 2026-100*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER les dépenses d'un montant de **21 800,87 \$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

7.1 **Résolution d'adoption du règlement Numéro 2026-06 portant sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

CONSIDÉRANT QU'EN conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM ;

CONSIDÉRANT QUE le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, est établi, depuis le 1^{er} janvier 2026, à 139 000 \$, lequel seuil pourra être ajusté par règlement ministériel ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du *Règlement numéro 2026-06 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 8 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

2026-101

résolution no 2026-101

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert

APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 2026-06 portant sur la gestion contractuelle* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7.2 **Résolution d'adoption du règlement numéro 2026-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté, à sa séance ordinaire du 9 mars 2026, le *Règlement numéro 2026-05* les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal* (C.M.), le Conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires prévoyant notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du C.M., un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 961 du C.M., un règlement ou une résolution du Conseil autorisant une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 176.4 et 961.1 du *C.M.* concernant les modalités de reddition de comptes au conseil ainsi que celles concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autorisation de dépenses;

CONSIDÉRANT QUE toute délégation en ce sens permet aux fonctionnaires autorisés d'assurer la bonne marche des affaires de la Municipalité et réduit les délais d'intervention au niveau des dépenses pour ainsi améliorer la gestion des services de la Municipalité et accroître la rapidité de transaction ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au *C.M.*, la Municipalité a à son emploi un directeur général et greffier-trésorier qui en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général et greffier-trésorier édictés à l'article 212 du *C.M.* ceux prévus aux articles 113 et 114.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.C.V.)*;

CONSIDÉRANT QUE sous l'autorité du Conseil, le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'administration de la Municipalité et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier, le contremaître aux travaux publics est le fonctionnaire désigné comme responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la LCOM le 1^{er} avril 2026 a créé un nouveau cadre normatif applicable à tout sujet lié à la gestion contractuelle et qu'il requiert un ajustement à la hausse des pouvoirs d'autorisation de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du *Règlement numéro 2026-07 portant sur la gestion contractuelle* a été donné le 8 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2026-102

résolution no 2026-102

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert

APPUYÉ par le conseiller Cédéric Ménard

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 2026-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général* »

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

7.3 Résolution d'adoption du règlement numéro 2026-08 portant sur les nuisances incendies de la Municipalité du canton de Westbury

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire abroger le règlement no 2017-02 sur les nuisances incendie de la Municipalité du canton de Westbury dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), et uniformiser son règlement avec les municipalités de la Régie intermunicipale des incendies de la région de East Angus;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du *Règlement numéro 2026-08 portant sur les nuisances incendie de la Municipalité du canton de Westbury* a été donné le **8 juin 2026** et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

2026-103

résolution no 2026-103

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rock Lamontagne

APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER le « *Règlement numéro 2026-08 portant sur les nuisances incendie de la Municipalité du canton de Westbury* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 **Dépôt du rapport mensuel - Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus**
(reporté à une séance ultérieure)

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

- 9.1 **Dépôt des heures facturables par Urbatek de mai 2026**
- 9.2 **Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels**
(reporté à une séance ultérieure)

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 **Dépôt du rapport du contremaître de la voirie de juin 2026**
Rock Lamontagne en fera la lecture au point 12.1.

- 10.2 **Contrat d’entretien des glissières pour 2026**

2026-104 *résolution* no **2026-104**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

D’APPROUVER l’octroi d’un contrat de gré à gré à l’entreprise 9416-9315 Québec inc. pour l’entretien des glissières pour l’année 2026, au montant de NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-QUATRE SOUS (**9 235.24\$**) plus taxes applicables;

QUE la facture déposée par la directrice générale fasse partie intégrante de la résolution;

ADOPTÉE

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

La conseillère Claudia Gilbert fera le suivi lors du tour de table au point 12.1

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 **Tour de table**

Nom de l’élue(e)	Sujets
Mélanie Cyr Conseillère siège #1	- Régie incendie : Le suivi du rapport de juin sera reporté à une séance ultérieure Aucune rencontre en juillet, la prochaine aura lieu le 11 août prochain à Ascot Corner - Régie des Hameaux : ...
Sylvain Hébert Conseiller siège #2	- Finances : Audit 2025 et analyse des états comparatifs soumis par la directrice générale à faire en comité - Voirie : rencontre prévue ce jeudi - Environnement : rencontre MRC sur les écocentres de la région - RH : Rencontre pour tri des candidatures reçues au poste de journalier des travaux publics

Claudia Gilbert Conseillère siège #3	- Loisirs : ○ Fête de la Famille ____août 2026 à East Angus ○ Réunion prévue entre les conseillers Ménard, Gilbert et la directrice des Loisirs par intérim de East Angus pour discuter de l’offre et des besoins aux citoyens de Westbury (révision de l’entente) - RH : idem M. Hébert – Analyse cv
Rock Lamontagne Conseiller siège #4	- Voirie : ○ Rapport du contremaitre (lecture) ○ Comité voirie aura lieu jeudi au garage municipal - CCU : Aucun
Céderrick Ménard Conseiller siège #5	- Finances : Rencontre comité finances à venir - Voirie : Rencontre comité voirie ce jeudi - Loisirs : Rencontre à venir avec Loisirs Ville East Angus
Michaël Nadeau Conseiller siège #6	- Régie incendie : Aucune rencontre en juillet – prochaine séance publique le 11 août à Ascot Corner - Sécurité civile : Contact avec la firme Prudent pour réviser le plan de mesure d’urgence et simulation (date à confirmer) - CCU : Aucun
Annik Desrosiers DG et G-T	- Audit 2025 ○ Le sommaire du rapport financier 2025 sera disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité - Envoi du 2^e avis pour taxes en retard 2026-07-02 – un suivi téléphonique sera effectué également - Lettres pour suivi des bacs 2026-07-06 (consultation pour tenir un registre des bacs vert, bleu et brun sur le territoire
Pierre Reid Maire	- MRC : 1 rencontre maires/DG à la MRC sur offre Cour municipale Val St-François et à East Angus. Reprise des activités en août. - Westbury : ○ Remercie Mélanie Cyr pour ses 2 semaines en tant que maire suppléante. ○ Souligne l’excellent travail de l’équipe administrative pour supporter le mandat des vérificateurs comptables. ○ Audit 2025 - La Municipalité a réussi à dégager un léger excédent des revenus sur les charges et mettre en place des mesures de suivi dans tous les secteurs d’activités. ○ La directrice et moi avons pris le temps d’analyser le rapport des vérificateurs avant la présentation au Conseil afin d’en maîtriser le contenu. ○ Plusieurs rencontres avec la directrice générale pour assurer le suivi de dossiers et la préparation des séances. Nous travaillons en étroite collaboration.

13.0 VARIA

Aucun point au varia

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujets
M. Stéphane Nadeau	1. Intérêt à vendre votre terrain sur la route 253 ?
	Réponse : M. Reid répond par l'affirmative. En discussion pour le moment. Si nous le vendons, une offre publique sera publiée.
	2. Question sur développement.
	3.
	Réponse : ...
	4. ...
	Réponse : ...

15. **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités ;

2026-105 *résolution no 2026-105*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20:49

Je, la soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Pierre Reid
MAIRE de Westbury

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière